

GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA NOUVELLE AQUITAINE



**PROPOSITION D'ACHAT GROUPÉ DE CONTRATS
POUR LA MAINTENANCE, LA TÉLÉSURVEILLANCE/
SUIVI ET LE NETTOYAGE DE VOS CENTRALES
PHOTOVOLTAÏQUES, TOITURES OMBRIÈRE ET SOL**

GROUPEMENT DE COMMANDES

CONTEXTE ?

La maintenance régulière des centrales photovoltaïques assure leur bon fonctionnement, prévient les pannes et garantit la sécurité. Le suivi et la télésurveillance sont indispensables pour réagir rapidement en cas de problème et éviter les pertes de production et de revenus.

QUOI ?

Le SYDEC vous propose aujourd'hui de bénéficier d'un contrat complet de maintenance, de télésurveillance, de suivi et de nettoyage pour les centrales photovoltaïques, qu'elles soient installées sur toiture, sur ombrière de parking ou au sol.

LE CONTRAT

Ce contrat, d'une durée de 4 ans, vise à assurer un fonctionnement optimal des installations, à répondre aux obligations réglementaires, à garantir un maximum de production d'énergie, à réduire les pannes et leurs coûts associés, ainsi qu'à anticiper les remplacements de matériels.

**"ENSEMBLE, FAÇONNONS
UN AVENIR PLUS DURABLE".**



L'ACCORD-CADRE LANCÉ PAR LE SYDEC

Dans le cadre de l'accord-cadre lancé par le SYDEC en tant que coordinateur du Groupement d'achat de la Nouvelle Aquitaine, les membres peuvent bénéficier de contrats de maintenance adaptés et performants, tout en réalisant des économies d'échelle sur les coûts de maintenance et de renouvellement. Le SYDEC gère le marché pour votre compte : les bons de commande, le suivi et la facturation des prestations qu'il vous refacturera sous couvert d'une participation de gestion de 6,5% HT du coût TTC de la facture du prestataire.

LES PRESTATIONS

Les prestations débuteront à partir de janvier 2025. Il sera possible d'intégrer les installations déjà couvertes par des contrats existants au fur et à mesure de leur échéance.

COMMENT VOUS JOINDRE À CE MARCHÉ

Pour vous joindre à ce marché, vous trouverez ci-joint une plaquette descriptive des prestations et la fiche de candidature à retourner au SYDEC, complétée, tamponnée et signée, dans les 15 jours à réception du présent mail.



**FAITES CONFIANCE AU
SYDEC POUR EXPLOITER VOS
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES !**



Pour plus d'informations :
frederic.montaut@sydec40.fr
06 74 89 00 98